

## Discours



### Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication prononcé à l'occasion de la conférence de presse de présentation des 14 propositions pour le développement de la lecture

Paris, le 30 mars 2010

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les bibliothécaires,  
Mesdames et Messieurs les responsables d'associations,  
Mesdames et Messieurs les responsables de fondations d'entreprises,  
Mesdames et Messieurs les directeurs,

Vous vous souvenez qu'un illustre personnage avait fait « 110 propositions » aux Français ; plus récemment, l'auteur d'un rapport remarqué formulait 316 propositions ! J'en ferai plus modestement 14... sur un sujet évidemment plus circonscrit, mais tout aussi essentiel : celui de la lecture. Je vous remercie d'être présents à l'occasion de la présentation de ces mesures par lesquelles j'entends contribuer à l'objectif de la « culture pour chacun », qui est le mien à la tête du ministère de la Culture et de la Communication.

Je suis pleinement mobilisé par cette question de la lecture et j'ai bien conscience de la responsabilité de mon ministère en cette matière. Car la lecture n'est pas une pratique culturelle comme les autres : c'est, d'une certaine façon, celle qui conditionne toutes les autres. L'accès aux œuvres de fiction qui permettent l'épanouissement de la sensibilité et l'ouverture aux autres et au monde, la lecture d'essais qui développent le sens critique essentiel à l'exercice de la citoyenneté et aident à mieux saisir la complexité du monde : ce sont là autant de clefs d'entrée privilégiées dans le champ de la culture.

Cette exigence de la « lecture pour chacun » est pour moi une priorité politique absolue. J'ai voulu que l'ensemble de mes services – centraux et déconcentrés – s'en emparent, et je souhaite également mobiliser les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent dans ce domaine.

Le contexte dans lequel interviennent ces propositions est bien connu : c'est celui de la lente érosion de la lecture, et de son déclin comme pratique culturelle de référence depuis les années 1980. Elle a été malheureusement confirmée par l'Enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français, publiée à l'automne dernier par le Ministère. Cette enquête a parallèlement mis au jour l'essor de nouvelles pratiques de lecture, ainsi que la structuration d'une « culture d'écran » dans la génération des 14-25 ans. Cette évolution n'est pas sans risque, mais elle offre également des opportunités. Elle impose donc une rénovation profonde de nos modalités d'intervention.

#### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication

01 40 15 83 31  
service-de-presse@culture.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Nous assistons, depuis une vingtaine d'années, à une diversification des usages du livre – la littérature occupant une part déclinante dans la production de livres et dans la pratique de la lecture – et, davantage encore, à une diversification des supports du texte. Avec le développement de la presse magazine et surtout le spectaculaire essor de cette « culture d'écran » dont je parlais, nous sommes de plus en plus amenés à lire sur d'autres supports que le livre, si bien que le sort de ce dernier n'est plus indissociablement lié à celui de la lecture.

La lecture de livres subit, depuis longtemps déjà, la concurrence de nouvelles activités de loisirs et reste, dans l'esprit de certains, étroitement associée au monde scolaire. De ce fait, elle rencontre une difficulté croissante à s'inscrire dans le temps des loisirs, vécu majoritairement comme le temps du délasserment, du plaisir et de la convivialité, notamment parmi les jeunes générations.

Le livre s'est aussi, globalement, banalisé à mesure qu'il s'est diffusé avec l'allongement de la scolarité, le développement des livres de poche et la vente dans les grandes surfaces. Il a perdu de sa force de fascination pour ceux qui, par leurs origines sociales et culturelles, n'en étaient pas familiers, ainsi qu'une partie de son pouvoir de distinction chez les jeunes. Parallèlement, l'essor des médias électroniques lui a fait perdre son hégémonie comme moyen d'accès au savoir et comme vecteur d'enrichissement personnel, notamment auprès des personnes moyennement diplômées.

De son côté, le public des amateurs de littérature ne s'est guère élargi. On peut même estimer qu'il a eu tendance à se resserrer autour du noyau des personnes qui ont un rapport professionnel au livre (qu'il s'agisse des enseignants, des bibliothécaires, des professionnels du livre et de la culture en général).

En outre, les bibliothèques et les médiathèques, qui sont les équipements culturels dont la fréquentation avait le plus progressé depuis 1989, voient cette progression fléchir légèrement, même si la diminution du nombre d'inscrits dans les bibliothèques est à prendre avec beaucoup de précautions. Car de nouveaux usages des lieux de lecture publique se développent, et une bibliothèque n'est plus seulement un lieu où l'on emprunte des livres.

Voilà le diagnostic, d'autant plus préoccupant qu'il confirme une tendance amorcée depuis plusieurs décennies.

Pourtant, ma conviction est que cette évolution n'est absolument pas irréversible, que cette érosion n'est nullement inexorable.

J'observe par exemple que les Etats-Unis sont parvenus récemment à infléchir une tendance similaire à celle que nous connaissons en développant une action forte par le biais de leur agence culturelle fédérale, le National Endowment for the Arts, avec un programme intitulé *The Big Read*, centré sur la littérature, mobilisant les écoles, les acteurs associatifs et communautaires.

Redonner le goût de la lecture à chacun, quelle que soit son origine sociale, géographique, culturelle, exige une volonté politique sans faille. Cette volonté m'anime et c'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui ces 14 mesures destinées à réinsuffler un désir de lecture chez nos compatriotes.

Je souligne d'emblée que j'ai souhaité vous exposer des « propositions » et non pas un « plan » clé en main, car l'action de mon ministère dans le domaine de la lecture est en grande partie partenariale : c'est là ma méthode, celle que je crois le plus adaptée à notre culture.

Tout d'abord, la politique de la lecture est partagée au sein même de l'Etat avec les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Mon collègue Luc CHATEL a annoncé hier, au Salon du Livre, des mesures de lutte contre l'illettrisme, et je salue son engagement sur ce sujet essentiel et la parfaite coordination avec laquelle nous agissons.

Quant à la lecture étudiante et aux bibliothèques universitaires, elles relèvent du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Là encore, l'action en matière de lecture publique doit se concevoir de manière globale et non de manière concurrentielle. Ainsi, une ville qui construit un équipement doit se préoccuper de l'état des bibliothèques universitaires du secteur, et ce d'autant plus que le retard des équipements universitaires français, notamment pour les horaires d'ouverture, a pour conséquence que les utilisateurs des bibliothèques municipales sont souvent des étudiants...

Dans son récent rapport, le sénateur GAILLARD souhaitait la désignation d'un unique chef de file institutionnel de la politique du livre. J'estime que le Conseil du Livre apporte une réponse satisfaisante à cette exigence d'une meilleure coordination de l'action publique. D'ailleurs, le *Rapport sur le schéma numérique des bibliothèques*, que m'a remis Bruno RACINE à l'occasion du Conseil du Livre du 22 mars et dont je parlerai tout à l'heure, représente un remarquable exemple de travail partagé entre les administrations.

Mes 14 propositions s'adressent également aux collectivités territoriales, parce que leur engagement est irremplaçable pour faire fonctionner le premier réseau culturel français fort de ses 16000 structures. La politique de lecture publique est d'ailleurs, depuis longtemps, une politique pilotée essentiellement par les collectivités territoriales. Cette caractéristique historique de notre pays a été confirmée par les grandes lois de décentralisation de 1982 et 1983, qui ont, vous le savez, transféré la gestion des bibliothèques départementales de prêt aux Départements.

Le ministère de la Culture et de la Communication doit assumer un rôle de partenaire fidèle et attentif aux besoins des collectivités. Sa mission est de montrer le chemin, à un moment où les usages des bibliothèques changent, notamment du fait du numérique et des évolutions générales de notre société.

Mes propositions s'adressent enfin aux acteurs associatifs, que je souhaite soutenir et accompagner plus fortement.

Je salue particulièrement la présence d'Alexandre JARDIN, dont la remarquable association, *Lire et Faire Lire*, accomplit un travail exemplaire dans les écoles. J'y reviendrai.

Ces associations agissent avec une grande efficacité et une remarquable créativité au sein du monde scolaire, avec les personnes handicapées, dans les quartiers, dans les territoires ruraux, dans les prisons, dans les hôpitaux, les maisons de retraite – partout où des publics spécifiques les requièrent. Ces associations constituent des partenaires essentiels dans le projet qui est le mien de mieux faire partager le goût de la lecture à l'ensemble de nos concitoyens.

Certaines de ces propositions verront leur impact renforcé par le soutien de mécènes. Je voudrais saluer les représentants des entreprises ici présents, qui voudront bien s'y engager et avec lesquels nous allons approfondir notre dialogue. Car la lecture n'est pas seulement une affaire d'Etat, une affaire de l'Etat, mais celle de tous et de chacun.

Un préoccupation constante guide ces propositions : celle de prendre en compte les nouveaux usages et la diversité des publics d'aujourd'hui sur l'ensemble de nos territoires. La société change ; les pratiques sociales et culturelles se modifient ; la révolution numérique bouleverse notre rapport aux textes et à l'écrit, et plus généralement notre accès aux biens culturels.

J'ai souhaité avoir la vision la plus globale possible, en développant une réflexion nouvelle sur l'offre et les services proposés par les bibliothèques et médiathèques publiques et en mettant en œuvre une action de sensibilisation et de médiation durable.

Le ministère a lancé, depuis 20 ans, des programmes nationaux tournés vers l'offre, par la construction d'équipements destinés à compléter l'aménagement du territoire. Le programme des Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale a marqué les années 90 ; il est désormais clos et a permis l'équipement de villes telles que Limoges, Marseille, Reims, Montpellier, Orléans ou Rennes, avec un taux élevé d'intervention de l'Etat (de pas moins de 40% en moyenne), grâce à la Dotation Générale de Décentralisation. En 2003-2005, le programme des « ruches », ou petites médiathèques de proximité, implantées pour moitié en zone rurale et pour l'autre en banlieue, ont bénéficié de crédits spécifiques, et depuis 2006, elles sont prises en charge sur les crédits du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation.

Désormais il me semble nécessaire que mon ministère se préoccupe d'accompagner les collectivités territoriales dans l'équipement indispensable pour répondre à ces nouveaux usages.

Mes propositions prennent résolument la voie des publics et de leurs usages, notamment en ce qui concerne le numérique, qui constitue l'enjeu majeur des années à venir, et dont j'ai fait la priorité de mon action. Il offre des potentialités nouvelles, que je souhaite exploiter le plus efficacement possible, et constituer l'un des principaux leviers de ma politique d'une « culture pour chacun ».

Il est temps d'en venir aux propositions elles-mêmes. Je vais maintenant vous les présenter, vous en retrouverez les détails (notamment chiffrés) dans le dossier de presse.

Je vous précise quand même qu'elles mobiliseront près de cent millions d'euros par an – sans y intégrer le budget de la Bibliothèque publique d'information. Ces propositions donneront lieu à des redéploiements de crédits. L'évolution de notre politique culturelle passe une capacité à mobiliser différemment les moyens dont on dispose déjà, il ne s'agit pas uniquement d'avoir des moyens nouveaux. La sédimentation de nos dispositifs exige de pouvoir repenser leur organisation et leur hiérarchisation.

Donc venons-en aux propositions. Elles se déclinent à travers trois volets :

I – Le premier volet consiste à adapter les bibliothèques aux nouveaux usages de la lecture et au numérique.

Les bibliothèques publiques doivent évoluer. L'omniprésence du virtuel dans nos vies va probablement accroître le besoin de réel, de rencontres et d'échanges. Notre conception des bibliothèques doit être ainsi plus orientée vers les populations, et la diversité qui les compose.

Elles doivent devenir de véritables lieux de vie et de convivialité, proposant de multiples services en adéquation avec les besoins nouveaux qui émergent dans la société. Elles doivent également aller conquérir de nouveaux publics, développer les actions hors-les-murs et nouer une multiplicité de partenariats.

Les deux bibliothèques dont mon ministère assume la tutelle doivent être aux avant-postes d'une action en phase avec les nouveaux usages, en plaçant, au cœur de leur projet, la diversification sociale de leur public.

La Bibliothèque publique d'Information (BPI) constitue un levier important. Je souhaite qu'elle renouvelle son projet, sa culture et ses modes de fonctionnement, pour devenir un laboratoire pilote d'expérimentation et de pratiques innovantes. Cette évolution devra permettre de susciter et d'animer une réflexion au plan national, dans une dynamique de dialogue et d'échange avec ses partenaires territoriaux.

Quant à la Bibliothèque nationale de France (BnF), qui dispose, en Haut-de-Jardin, d'un espace de 1.600 places ouvert à tous, je souhaite que ses activités et l'offre qu'elle propose permettent l'accueil d'un public de plus en plus diversifié.

Dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales, je souhaite aussi :

Favoriser l'extension des horaires d'ouverture de 50 bibliothèques territoriales implantés dans les 50 collectivités les plus densément peuplées après Paris. Une enveloppe spécifique sera dédiée à cette mesure nécessaire.

Je veux aussi mettre en place un « contrat numérique » pour leurs bibliothèques et médiathèques, afin de mieux faire face aux nouvelles pratiques liées à l'émergence de la « culture d'écran ».

D'ici à 2015, c'est ainsi l'ensemble des bibliothèques et médiathèques des communes de plus de 20 000 habitants seront informatisées et disposeront d'un site internet. Je rappelle qu'aujourd'hui, 2/3 des bibliothèques publiques de notre pays ne disposent toujours pas d'un accès internet.

Je souhaite également qu'un partenariat soit noué par mon ministère avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux pour que soient créées 5 bibliothèques numériques de référence.

Afin de mettre en œuvre ce contrat numérique, je souhaite mobiliser différemment les crédits de la Dotation Générale de Décentralisation, cogérés par le ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Intérieur, et faire en sorte qu'ils puissent désormais bénéficier à l'équipement en services numériques.

Le 2<sup>e</sup> volet vise à encourager les actions innovantes qui puissent faire avancer cet idéal de la « culture pour chacun », e, l'occurrence de la « lecture pour chacun », notamment en direction des jeunes publics.

Je proposerai aux collectivités territoriales des nouveaux contrats « les contrats territoires-lecture », plus particulièrement ciblés sur les quartiers périphériques (tels qu'ils sont définis dans le cadre du plan « Dynamique Espoir Banlieues »), mais aussi sur les territoires ruraux. Ces contrats mobiliseront aussi bien des crédits de fonctionnement que des crédits d'investissement : 2 millions d'euros seront consacrés à ces contrats, dans un financement plafonné pour mon ministère à 50%, soit un volume total de 4 millions d'euros.

Comme je l'ai dit, je veux aider de manière plus significative les associations et doubler l'enveloppe financière qui leur est consacrée.

J'ai déjà évoqué l'association *Lire et Faire Lire* d'Alexandre Jardin. Cette association accomplit un travail exemplaire dans les écoles de l'ensemble de notre territoire, en mobilisant des retraités bénévoles pour faire la lecture à de jeunes élèves. 250 000 élèves sont actuellement concernés par cette action. Je souhaite qu'ensemble, de concert avec mon collègue Luc Chatel, nous puissions parvenir à toucher 1 000 000 d'élèves d'ici à trois ans. Nous allons y travailler dans les prochaines semaines.

Je pense également à ATD Quart-Monde et aux actions que cette association mène en milieu rural, à l'association ACCES, ainsi qu'à l'action « Accompagnement vers la lecture » menée par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et les étudiants bénévoles qui s'engagent envers les populations les plus éloignées de la lecture.

C'est aussi dans cette perspective que je vais lancer du 27 au 30 mai prochains une nouvelle fête du livre intitulée « *A vous de lire !* ». Fondée sur un principe participatif qui consiste à inviter les Français à lire dans l'espace public, elle bénéficiera de nouveaux partenariats, notamment avec l'Education Nationale, Bayard Presse et la SNCF pour un « passe-livre » national. J'aurais l'occasion de vous présenter cette fête plus en détail dans les semaines qui viennent.

Une autre opération de promotions de la lecture pour chacun me tient tout particulièrement à cœur : il s'agit de « *Premières Pages* », dispositif qui offre, à chaque nouvelle naissance, un livre pour l'enfant et un guide de lecture. Cette opération se fait en partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiale, dont je salue les représentants ici présents, et avec les 6 Départements dans lesquels elle est en phase d'expérimentation : je souhaite qu'elle soit étendue à la moitié des départements français d'ici à 2015.

Le troisième volet vise à mieux coordonner et mieux observer l'action que mon ministère mène avec l'ensemble de ses partenaires publics, afin d'en accroître l'efficacité.

Je souhaite pérenniser le dialogue issu du *Schéma numérique des bibliothèques* que m'a remis Bruno RACINE le 22 mars dernier, en créant un groupe de travail au sein du Conseil du Livre et en lui confiant la mise en œuvre des principales préconisations du rapport.

Je souhaite également moderniser le système d'information national de l'Observatoire de la Lecture publique, en l'élargissant de 4000 à 16.000 lieux de lecture publique et en l'adaptant aux échanges internationaux de données.

Enfin, nous créerons avec les collectivités territoriales un système d'information partagé pour une meilleure connaissance des politiques de la lecture à partir des conclusions de l'étude qui a été réalisée ce mois de mars par le Centre pour la Recherche et l'Etude des Conditions de Vie (CREDOC).

L'ensemble de ces propositions, que j'adresse aux partenaires de la politique de la lecture, demande à être approfondi par un travail collectif qui sera restitué à l'automne 2010, à Nancy, lors des premières « Assises nationales de la lecture publique », organisées avec la ville de Nancy et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dont je salue les représentants.

Voilà à grands traits les principaux axes de mes propositions pour relancer le désir de lire dans notre pays et contribuer ainsi, par la lecture, à donner à chacun les clefs d'entrée dans le monde parfois difficile d'accès de la culture.

Je voudrais, pour finir, remercier la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC) et sa directrice générale, Laurence FRANCESCHINI, et tout particulièrement le Service du Livre et de la Lecture et son directeur, Nicolas GEORGES, administration dont je salue la qualité et qui, contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, n'est ni dissoute, ni disloquée... mais au contraire stabilisée dans ses effectifs et son organigramme, et pleinement mobilisé.

Je vous remercie de votre attention, et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.